



# Bulletin d'adhésion

## Membre associé 2024 cyclo ou non-cyclo

Nom..... Prénom ..... Nat.....

Date de naissance ..... Département et commune de naissance .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mail .....

Montant de la cotisation = 10 € à régler par chèque à l'ordre du Club Cyclotouriste de GAP

Fait à ..... le .....

Signature

Bulletin à remettre avec le règlement à :

Bernard HENRY – Appt C5 Les Jardins Alpains – Route de Lachaup – 05260 – ANCELLE – 📞 06 08 74 29 59

Vous pouvez aussi transmettre par mail une photo en format PDF ou indiquer une photo de l'Album du Club, la photo d'un groupe où vous figurez convient tout à fait.

### REGLES D'ATTRIBUTION

La carte de « Membre associé » est délivrée :

- Au conjoint non cycliste d'un licencié au Club.
- A d'anciens membres du Club qui ne pratiquent plus le cyclotourisme.
- De façon plus générale, à toute personne souhaitant participer aux activités non cyclistes du Club.
- A des licenciés d'autres clubs qui possèdent déjà une licence dans un club affilié à la FFCT. Le demandeur doit alors fournir une photocopie de sa licence délivrée par son Club d'origine.

Cette carte permet de participer aux séjours organisés par le Club. Ainsi, la délivrance de cette carte permet au Club d'être en conformité avec la loi et le code du Tourisme.

**Elle autorise à participer aux votes de l'Assemblée Générale.**

### MAIS ATTENTION !

**En aucun cas, cette carte ne fournit une assurance pour rouler à bicyclette. Elle ne vous permet pas de pratiquer le vélo dans le cadre des sorties et organisations du Club Cyclotouriste de GAP.**